



CRRAE-UMOA

Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne
de l'Union Monétaire Ouest Africaine

**CAHIER DES CHARGES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE
MOBILIER, AINSI QUE D'EQUIPEMENTS D'INSONORISATION DANS LES
SALLES DE 250 PLACES ET DE 100 PLACES DU COMPLEXE IMMOBILIER DE
LA CRRAE-UMOA SITUE A LA RIVIERA-BONOUMIN**



Date limite de réception des offres : **vendredi 19 juin 2026 à 12h 00 mn**

SOMMAIRE

I. OBJET.....	3
II. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA	3
III. SERVICES ATTENDUS	3
IV. CONSIDERATIONS GENERALES	3
4.1 ALLOTISSEMENT	3
4.2 REGIME DES PRIX	5
4.3 CONDITIONS ET MODALITES DE PAIEMENT	5
4.4 GARANTIES ET SUPPORT.....	5
4.5 CONNAISSANCE DES CONDITIONS DU MARCHÉ.....	6
4.6 PRESENTATION DES OFFRES	6
4.7 CONTENU DES OFFRES	6
4.8 CRITERE D'EVALUATION.....	7
4.9 DEPOT DES OFFRES	7
4.10 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS.....	7



I. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet la définition des conditions de soumission à l'appel d'offres relatif à la fourniture et l'installation de mobilier, ainsi que d'équipements d'insonorisation dans les salles de 250 places et de 100 places du complexe immobilier de la Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CRRAE-UMOA), situé à la Riviera-Bonoumin.

II. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA

La CRRAE-UMOA est un Organisme Public International de prévoyance retraite doté de la personnalité juridique. La Caisse gère deux (02) régimes de retraite par répartition, à savoir le Régime de Retraite par Répartition du Personnel Cadre (RRPC) et le Régime de Retraite Complémentaire du Personnel Non Cadre (RCPNC), ainsi qu'un Régime de Retraite Volontaire par Capitalisation (RVC). Elle gère également au profit des retraités, deux (2) Fonds Autonomes d'Assurance Maladie (FAAM-RRPC et FAAM-RCPNC).

Outre ses deux (02) Adhérents Fondateurs que sont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Caisse est ouverte aux banques, établissements financiers et sociétés d'assurance de l'UEMOA, ainsi qu'aux institutions financières multinationales africaines dont le siège est situé dans l'un des Etats membres de l'Union.

III. SERVICES ATTENDUS

La CRRAE-UMOA invite les soumissionnaires à proposer leurs meilleures offres pour la fourniture et l'installation de mobilier, ainsi que d'équipements d'insonorisation dans les salles de 250 places et de 100 places du complexe immobilier de la CRRAE-UMOA situé à la Riviera-Bonoumin.

IV. CONSIDERATIONS GENERALES

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent document cadre sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la CRRAE-UMOA, quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

4.1 Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué en deux lots déclinés comme suit :

4.1.1 Lot I : fourniture et pose de 250 chaises de type auditorium

250 fauteuils

- assise : bois de hêtre ;
- dossier : bois de hêtre ;
- cadre intérieur : bois de hêtre ;
- sangle élastiques entrelacés recouverte de mousse de polyuréthane ;
- siège (assise) repliable par mouvement de basculement ;



- retour lent du siège sans bruit ni claquement ;
- support lombaire confortable et ergonomique ;
- dossier rembourré en mousse ;
- revêtement : tissus ;
- piètement : acier fixation au sol ;
- tablette en hêtre noir ;
- crochet d'alignement en plastique ;
- siège numéroté ;
- rangée des sièges numérotée ;
- couleur : bleu ;
- hauteur : 76 cm ;
- largeur : 58 cm ;
- poids maximum : 120 kg
- normes anti-incendie : conforme aux normes internationales.

4.1.2 lot 2 : fourniture et installation de moquette aux propriétés acoustique et de rideaux pour les salles de 250 places et de 100 places

Moquette offrant une isolation phonique aux bruits d'impact accrue de 30 dB

- envers : double dossier en feutre ;
- structure : velours ;
- poids total : 2140g/m² ;
- poids de fibre : 830g/m² ;
- épaisseur totale : 8,5 mm ;
- jauge d'épaisseur: 1/10 ;
- résistance thermique < 0,17 m²c°/w ;
- hauteur de la fibre : 4,2 mm ;
- isolation phonique aux bruits d'impact : 30 db ;
- nombre de point : supérieur à 200 000 p/ m² ;
- résistance des coloris à la lumière : 5-6/8 ;
- housses de couette 2 places ;
- composition de la fibre : 100% polyamide.

Rideaux acoustiques en velours

- isolation phonique : 40 % de bruit en moins ;
- isolation thermique : améliorée de 40 % ;
- fabrication : polyester résistant et non extensible ;
- composition : velours polyester ;
- densité : 900g/lm ;
- résistance à l'abrasion des couleurs (en iso 105-b02) 4-5 ;
- épaisseur : 1,5 mm ;
- 55% d'occultation, 75% pour la matière doublée ;
- normes anti incendie : conforme aux normes internationales en vigueur.



La CRRAE-UMOA se réserve le droit de modifier la composition et les quantités, sans que les variations n'excèdent 15% de la composition et des quantités d'origine.

4.2 Régime des prix

Les prix des prestations devront être établis sous la forme d'une pro-forma, en francs CFA. En vertu des dispositions de l'article 10 de l'Accord de Siège conclu le 8 mai 2008 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la CRRAE-UMOA, le présent marché bénéficie du régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent, en vigueur en Côte d'Ivoire.

En conséquence, les prix et modalités financières prévus dans le présent appel d'offres s'entendent hors taxes.

4.3 Conditions et modalités de paiement

La Caisse se libèrera des sommes dues au titre du présent marché par virement ou par chèque, sur la base d'une facture correspondant au montant exigible, accompagnée de tout document attestant de l'exécution et de la validation des prestations effectuées.

Une avance forfaitaire de démarrage de 30% du marché global pourrait être consentie par la Caisse, sur présentation d'une garantie bancaire. Elle serait déduite du paiement à effectuer à la livraison conforme des matériels, mobiliers, équipements et travaux.

Par ailleurs, la Caisse procédera à une retenue de 5% sur le prix global du marché au titre de la « Garantie de bonne exécution ». A sa demande, l'Entreprise pourra fournir à la Caisse en remplacement de cette retenue, une « garantie à première demande », qui se substituera à la « Garantie de bonne exécution » pour la durée du délai de garantie.

Les fournisseurs préciseront les délais de livraison. Ils seront passibles d'une pénalité de 0.5 pour mille calculée sur le montant de l'offre, par jour calendaire de retard. Le montant total des pénalités encourues est plafonné à 2,5% du montant global du marché. Passé un délai de trente (30) jours de retard de livraison, la Caisse se réserve le droit d'annuler le marché.

4.4 Garanties et support

Les soumissionnaires devront préciser, dans leur offre, les conditions et les modalités de la garantie relative au matériel acquis. Cette garantie doit correspondre au moins à la garantie légale en vigueur et aux usages.

Le matériel doit être accompagné de catalogues complets comprenant les caractéristiques techniques, les procédures d'utilisation, les modes de fonctionnement et les schémas d'installation, le cas échéant.



4.5 Connaissance des conditions du marché

En faisant acte de candidature, le soumissionnaire reconnaît :

- avoir pris connaissance de la nature du marché, des prestations qui en découlent, ainsi que des contraintes y afférentes, sur la base desquelles, il a fixé le prix global et forfaitaire ;
- engager sa responsabilité en cas de carence, erreur, ou omission portant sur les renseignements donnés à la Caisse dans le cadre de sa soumission au marché.

La production des pièces administratives actualisées est obligatoire (Registre de Commerce, attestation de régularité fiscale, attestation de la caisse de sécurité sociale).

L'absence de production de ces documents entraînera l'élimination de l'offre globale du soumissionnaire.

4.6 Présentation des offres

Les offres seront présentées en deux (02) exemplaires sous format papier et un (01) autre exemplaire sur support numérique (clé USB), le tout rangé dans une enveloppe fermée et scellée, sur laquelle il devra être écrit, sous peine de nullité :

Au coin supérieur gauche :

" APPEL D'OFFRES POUR FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE MOBILIER, AINSI QUE D'EQUIPEMENTS D'INSONORISATION DANS LES SALLES DE 250 PLACES ET DE 100 PLACES DU COMPLEXE IMMOBILIER DE LA CRRAE-UMOA A LA RIVIERA-BONOUMIN "
(A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement)

Au centre :

**Monsieur le Directeur Général de la CRRAE-UMOA
COMPLEXE IMMOBILIER CRRAE-UMOA
Rue OBIN Atsin, Riviera-Bonoumin Cocody
01 BP 2056 Abidjan 01
CÔTE D'IVOIRE**

Le respect de la présentation des offres technique et financière, est requis sous peine de nullité de la soumission des entreprises.

L'offre devra répondre à toutes les préoccupations exprimées dans les spécifications techniques du présent cahier des charges.

4.7 Contenu des offres

L'offre technique devra obligatoirement inclure tous les renseignements nécessaires à sa bonne évaluation, notamment :



- la présentation générale de l'entreprise (forme sociale, implantation, domaine d'activité, organisation etc.) ;
- les références professionnelles de prestations similaires ;
- les caractéristiques techniques du matériel proposées ;
- le délai de livraison du matériel et la durée de garantie.

L'offre financière doit être établie hors taxes en FCFA et inclure tous les frais nécessaires à l'accomplissement de la mission. Elle sera composée des pièces ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une proposition financière détaillée sous forme de devis quantitatif, estimatif ou de bordereaux de prix.

4.8 Critère d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- la conformité de l'offre technique aux caractéristiques demandées
- le délai de livraison et la durée de garantie du matériel fourni
- la pertinence de l'offre financière

4.9 Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au **Secrétariat de la Direction du Capital Humain, de l'Administration et du Patrimoine (DCHAP) situé au 4^{ème} Etage A de l'Immeuble CRRAE-UMOA à Abidjan - Riviera-Bonoumin.**

Les plis fermés transmis par courrier express devront porter une date antérieure à la date et l'heure limites de dépôt, matérialisée par le cachet du transporteur ou tout autre document en tenant lieu, qui fera foi.

4.10 Compléments d'informations

Pour obtenir des renseignements destinés à une meilleure appréciation du présent cahier des charges, les soumissionnaires peuvent adresser leur requête par messagerie électronique à l'adresse «darh@crrae.org».

Les demandes de compléments d'informations devront être formulées par écrit, huit (08) jours calendaires au plus tard, après la date de lancement de cette consultation.

Les réponses y apportées, le cas échéant, seront publiés sur le site internet de la CRRAE-UMOA à l'adresse www.crrae.org, dans la rubrique « Avis et communiqués ».

Par ailleurs, la CRRAE-UMOA se réserve le droit de communiquer des informations complémentaires au dossier d'appel d'offres, au plus tard, huit (08) jours calendaires avant la date de clôture du dépôt des offres.

